



52, Boulevard de la Plage - 33120 ARCACHON- Petit Port
TÉL. 07 82 89 63 44
SIRET : 501 009 997 000 104

181, Boulevard de la Plage - 33120 ARCACHON- Jetée Thiers
TÉL. 07 82 71 78 62
SIRET : 501 009 997 000 96

1, Boulevard Curepipe - 33260 LA TESTE-DE-BUCH-Port
TÉL. 07 82 40 61 58
SIRET : 501 009 997 000 88

221, Rue André Ampère - 33260 LA TESTE-DE-BUCH-ZI
TÉL. 07 82 33 90 92
SIRET : 501 009 997 000 70

arcabike.fr
EURL URBAN AU CAPITAL DE 8000 €
6 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 40480 VIEUX-BOUCAU - TÉL. 05 58 41 65 10
SIRET : 501 009 997 000 21



FACTURE CONTRAT DE LOCATION

N°

Le :

NOM - Prénom :

Adresse :

Tél :

Temps de Location	Qté	Désignation	Prix TTC

Règlement :	HT	TVA	TTC
-------------	----	-----	-----

CONTRAT DE LOCATION

Je reconnais avoir déposé une caution de :€

Je reconnais avoir loué en bon état le(s) cycle(s) et m'engage à utiliser le véhicule avec soin, à subir les conséquences d'une éventuelle dégradation et à respecter les conditions précisées ci-dessous.

- J'accepte la garantie vol-dégradation (hors accessoires).
- * En cas de vol, je m'engage à payer une franchise de :
 - 120 € pour un vélo adulte non électrique
 - 70 € pour un vélo enfant non électrique
 - 700 € pour un tandem
 - 750 € pour un vélo à assistance électrique (moteur, roue avant ou arrière R/A)
 - 1100 € pour un vélo à assistance électrique (moteur, pédalier, M/P)
- * En cas de dégradation, je m'engage à payer 35% de la remise en état du vélo
- Je n'accepte pas la garantie vol-dégradation.

*Je m'engage à payer la valeur du cycle (valeur marchande) ou des réparations en cas de vol ou dégradation.
En cas de vol, je déclare avoir pris connaissance de la valeur du (ou des) cycle(s).*

Signature

RÈGLEMENT DE LOCATION CYCLES

Le mineur doit présenter une décharge signée par la personne responsable. À défaut de caution, le loueur admettra le dépôt d'une pièce d'identité. Le preneur s'engage à utiliser le véhicule avec soin, à régler tous dommages causés à celui-ci.

IL EST INTERDIT DE :

- modifier le véhicule loué
- sous-louer
- transporter un passager (suivant la loi)
- prolonger la location sans accord préalable, sous peine d'application du plein tarif.

RESPONSABILITÉS : Pour tous cycles sans moteur, le locataire est toujours responsable des dommages corporels ou matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du cycle loué dont il en a la garde (en vertu des articles 1383 et 1384 du code civil). Le casque est obligatoire pour tout enfant jusqu'à l'âge de 12 ans. En cas de VOL, le locataire devra régler la valeur du cycle et effectuer un dépôt de plainte, dont une copie nous sera remise, ainsi que les clefs de l'antivol.

TOUTE LOCATION ENTAMÉE N'EST PAS REMBOURSÉE.